

PETITE GAZETTE

de Dammartin et ses Environs

Claye, Mitry, Saint-Soupiets, Monthyon, Mesnil-Amelot, Plailly, Ermenonville, etc.

Les abonnements partent des 1^{er} et 16 de chaque mois.

Ils sont payables d'avance et sont continués d'office sauf avis contraire.

Seine-et-Marne	BUREAUX & RÉDACTION	Paris
Départements limitrophes	Imprimerie-Librairie E. LEMARIE A DAMMARTIN-EN GOËLE (S. & M)	et les autres départements
UN AN..... 3 fr.	ANNONCES. la ligne..... 0 fr 20	UN AN..... 3 fr. 50

ÉCHOS DE LA SEMAINE

20 Septembre. — M. Loubet, président la République, envoie, au roi Léopold, à Luchon un télégramme lui exprimant sa douloureuse sympathie à l'occasion de la mort de la reine Marie-Henriette.

— Un grave accident de chemin de fer se produit en gare de Bordeaux-Midi. Un train venant de Bayonne avec dix minutes de retard est tamponné par derrière par un autre train venant dans la même direction. Vingt-deux voyageurs sont blessés.

21 Septembre. — Journée abondante en discours ministériels. A Matha, dans la Charente-Inférieure, M. Combes président du Conseil s'efforce de réfuter les principales critiques dont l'action gouvernementale a été l'objet. Il défend sa politique relative aux congrégations ; puis, relativement à certains commentaires malveillants soulevés par un discours ministériel, affirme la ferme volonté du ministère de maintenir et de fortifier les bonnes relations qui existent entre nous et les gouvernements étrangers.

D'un autre côté, M. Camille Pelletan, ministre de la marine prononce un grand discours à Toulon ; M. Mougeot ministre de l'Agriculture, préside le grand concours de la société d'agriculture de Prantioy (arrondis. de Langres). Le général André préside le comice agricole de Gevrey-Chambertin.

puis M. Chaumié, ministre de l'Instruction publique, préside à Bordeaux une conférence donnée par le Pain de la Mutualité.

— Élection législative dans l'arrondissement de Libourne (Gironde). M. Joseph Brisson, nationaliste invalidé est réélu.

22 Septembre. — Les funérailles de la reine des Belges sont célébrées à Spa.

— M. de la Vaulx s'embarque à bord de son ballon, à Palavas dans le but de traverser la Méditerranée.

23 Septembre. — L'occupation de Kelantan par les troupes anglaises est confirmée par des dépêches qui annoncent que le drapeau Siamois y a été enlevé et remplacé par le drapeau du sultan de Kelantan.

24 Septembre. — Ouverture du congrès des mineurs à Commentry.

— Les généraux boërs lancent un manifeste et un appel au monde civilisé. Après avoir rappelé en termes émouvants les désastres de la guerre et la ruine des Boërs, ils annoncent qu'ils vont visiter les différents pays de l'Europe et de l'Amérique, non pour soulever les esprits, mais pour demander des secours contre la détresse et la misère.

25 Septembre. — Ouverture à Lyon du congrès de la ligne de l'enseignement.

— La reprise du travail s'accroît aux mines de Decazeville. Un grand nombre d'ouvriers ont continué à se

faire inscrire pour reprendre le travail.

26 *Septembre* — Comparution à Nantes, devant le conseil de guerre du 7^e corps d'armée, du commandant Le Roy Ladurie, accusé d'avoir, le 15 août dernier, refusé d'obéir à un ordre de service à lui donné par son colonel, et lui prescrivant de prêter, à la tête d'un détachement d'infanterie, son concours aux délégués de l'autorité civile chargée de procéder à la fermeture des écoles congréganistes de Douarnenez. Le commandant est condamné à la peine de la destitution.

— Un terrible cyclone s'abat sur Canane, (Sicile) et y cause d'immenses dégâts. D'autre part, l'Etna menace d'entrer en activité comme l'est depuis plusieurs jours le Stromboli

CHRONIQUE LOCALE

DAMMARTIN

Le Comité de l'Exposition des Beaux-Arts a décidé que le tirage de la tombola aurait lieu irrévocablement le dimanche 5 octobre, à 2 heures dans la salle de l'Hôtel de Ville.

Quelques généreux donateurs ont gratifié la tombola de lots artistiques d'un véritable mérite.

Nous pouvons citer notamment M. de Chalambert qui a envoyé un lot de statuette de Tanagra et une série de surmoulages de têtes des sculpteurs italiens des XV^e et XVI^e siècles.

Mme Dupont a envoyé une montre de dame et une pendule. MM. Hémar, Dupérelle. Mme Couchot. offrent des spécimens de leurs œuvres. Mme Hémar, Mme Viollet-le-Duc, Mme Michel et Mme de Lesse, divers objets modernes.

Les commerçants de la ville n'ont pas voulu rester en retard de générosité. MM. Mennessier, Giffart, Over, Denisot, Lemarié, etc. ont envoyé quelques lots.

La coupe en porcelaine de Sèvres, offerte par le Ministre des Beaux-Arts reste le lot principal de la tombola qui ne comprendra pas moins d'une centaine de numéros. c'est-à-dire un ensemble de chances très sérieux pour les heureux possesseurs de billets.

Les deux fanfares de Dammartin ont pris part dimanche dernier, ainsi que nous l'avons annoncé, au concours de l'Isle-Adam, et les deux sociétés y ont remporté des succès très mérités.

La société musicale a obtenu deux palmes de vermeil comme troisième prix d'exécution et de lecture à vue, en 3^e division, 2^e section.

La société de trompettes qui concourait pour la première fois depuis sa fondation qui remonte à un an, et avait eu à lutter avec d'importantes sociétés, a remporté en division de classement, un premier prix d'exécution représenté par une très belle palme de vermeil et a été classée en 3^e division, 3^e section.

Ce succès est le meilleur éloge qu'on puisse faire de la direction donnée à l'enseignement musical des trompettes et fait honneur au zèle discipliné des membres exécutants de cette jeune et intéressante société.

Notre confrère du Seine-et-Marne publie la lettre suivante :

Monsieur le Directeur

En rentrant de congé, on me communique un numéro de votre journal dans lequel vous annoncez que le Percepteur de Dammartin était l'auteur d'un accident de chasse survenu à Chessy.

Or, je n'ai jamais chassé de ma vie et, à la date indiquée, je me trouvais à 150 lieues du territoire de Chessy.

A cette nuance près, le fait que vous rapportez est exact.

Je me convertis donc, pour la première fois, en chasseur pour tuer le canard auquel un reporter occasionnel vous a fait donner la volée.

Veuillez agréer, etc.

BUCKA.

Mlle Véron, de l'école normale, est nommée institutrice stagiaire à Dammartin, en remplacement de Mlle Drouot.

M. Bonnin nous a adressé une longue lettre en réponse aux quelques lignes que nous lui avons consacrées dans le dernier numéro de la *Petite Gazette*.

Notre honorable concitoyen dont la générosité est devenue légendaire, nous fait savoir que « les six pièces de cent sous qui lui ont été octroyées à titre de dommages-intérêts, sont destinés à la caisse de la Société de Trompettes, qui en disposera à son gré »

Bravo ! M. Bonnin ... ! car étant donné que vous n'avez pas jugé à propos de laver dans le sang la cruelle injure que vous avez subie, vous ne pouviez faire un meilleur emploi de l'indemnité qui vous a été attribuée pour la réparation du dommage qu'on s'est permis de causer à votre honneur.

Remarquez que si en parlant de l'injure dont vous prétendez avoir été victime, je relate le fait comme s'il était irréfutablement établi, j'entends m'en rapporter entièrement à la décision du tribunal qui en a jugé ainsi ; la mission du journaliste étant de rappeler les faits avec la plus stricte impartialité et non de se faire, de parti pris, le champion de telle ou telle coterie ainsi que vous en paraissez con-

vaincu d'après les termes de la lettre que vous me faites écrire.

En résumé, ne m'occupant que du fait de l'injure, dont à tort ou à raison vous prétendez avoir été victime, je n'ai eu, dans mon entrefilet, d'autre but que d'établir que vous, si chatouilleux et si facile à échauffer lorsqu'il s'agit d'une question d'honneur, vous vous êtes comporté, dans la circonstance, comme, ce qu'en langage moderniste, on appelle un *froussard*.

ROUVRES

Le journal *La Brie* fait connaître en ces termes la cause du suicide qui a ému la population de Rouvres :

Le nommé Armand-Léon Mavré, âgé de 45 ans, charretier, demeurant à Rouvres, avait fait la sottise de se marier avec une personne beaucoup plus jeune que lui. En effet, sa femme avait 17 ans de moins que son mari : de plus, sa conduite laissait au dire des personnes notables de cette commune, beaucoup à désirer. Aussi Mavré était-il, depuis longtemps, la risée des habitants.

Sa femme étant accouchée d'un enfant mâle samedi dernier, Mavré ne voulut pas en reconnaître la paternité et résolut de se donner la mort.

S'étant rendu lieudit la Mare Louisset, pour labourer un champ appartenant à son maître, M. Benjamin Renard, cultivateur à Dammartin, il mit son projet à exécution et se pendit à un arbre à 5 mètres du sol, à l'aide d'un cordeau à charrue.

M. Renard père, rentier, ayant eu connaissance des idées de suicide manifestées par le charretier de son fils, était allé de ce côté. Remarquant que les chevaux étaient abandonnés, il se rendit en toute hâte auprès d'eux et

trouva le malheureux pendu à une grande hauteur.

Aussitôt prévenue, la gendarmerie fit atteler un cheval à une voiture et à l'aide d'une échelle emportée pour la circonstance, on put descendre cette victime du mariage.

Mavré était originaire de Rouvres.

MAUREGARD

Ces jours derniers, M. Boisseau, maire de Mauregard, se trouvait à la chasse avec son cousin et plusieurs invités du département de l'Oise, parmi lesquels son ami, M. Leloup, cultivateur et maire de Bouillancy.

Les chasseurs marchaient en ligne quand tout à coup une détonation retentit tandis qu'une décharge de grains de plomb atteignait M. Boisseau au mollet gauche. En même temps M. Leloup s'empressait auprès du blessé en lui disant, d'un air désolé, que le chien de son fusil s'était accroché dans son vêtement et qu'il avait fait partir ainsi le coup involontairement.

M. Boisseau se fit aussitôt conduire chez lui où M. Bruel, docteur en médecine à Louvres, de passage à Mauregard, lui donna ses soins et déclara que les grains de plomb n'avaient atteint que la chair.

M. Boisseau tient essentiellement à ce qu'aucune suite ne soit donnée à cette affaire.

VILLENEUVE

Nous croyons utile de rappeler aux intéressés qu'il existe maintenant à Villeneuve une recette buraliste où peuvent s'adresser les marchands de boissons et les propriétaires-récoltants.

Ce bureau est tenu par M. Pontlevé.

CARNETIN

Un accident d'une certaine gravité s'est produit avant-hier après-midi

dans la carrière de M. Lepaire, où un ouvrier, M. Alexandre Couillard, âgé de 30 ans, conduisait un cheval attelé à des wagonnets.

Les parois inégales de la carrière firent qu'à un certain endroit le malheureux Couillard se trouva serré entre le mur et le cheval. Il fit tous ses efforts pour se dégager, mais l'animal se mit à ruer et atteignit à la jambe son conducteur, au secours duquel les carriers accoururent aussitôt.

Couillard avait la jambe brisée et cette blessure a nécessité son transport à l'hôpital de Lagny.

MONTGÉ

Mlle Cusenier, institutrice-adjointe de l'école publique de Thorigny, est nommée à Montgé (école publique laïcisée.)

M. Marian, poursuivi pour chasse à l'aide d'engins prohibés, est condamné à 50 fr. d'amende avec la loi Bérenger.

ERMENONVILLE

La 4^o Compagnie d'arc d'Ermenonville offre aux amateurs un Prix Général dont voici la composition :

1^{er} prix, 40 fr. ; — 2^o et 3^o prix, chacun 30 fr. ; — 4^o prix, 45 fr. ; — Du 5^o au 8^o prix, chacun 10 fr.

La partie de jardin a été tirée, dimanche dernier par la 2^o Compagnie d'Ermenonville.

L'enregistrement, et le tir du Prix ont ouvert le lundi, 22, et se continueront tous les jeudi, dimanche, lundi et jours fériés de chaque semaine du lever du soleil à la chute du jour, jusqu'au 17 novembre, jour de la clôture.

Il sera payé pour chaque tireur 2 fr. 10 pour 40 haltes (80 flèches).

Le même tireur pourra gagner deux prix.

Pour le greffe, s'adresser à l'hôtel de la Croix d'Or.

MITRY-MORY

Perrier Constant-Aimé, âgé de 34 ans, chiffonnier, ne dans le département de l'Eure-et-Loir, est inculpé de vol.

Le 16 septembre dernier, à 6 heures du matin, après avoir fait sortir les voyageurs du poste municipal, le garde-champêtre Pilardeau s'aperçut qu'il manquait une couverture. Les passagers encore présents désignèrent Perrier comme étant l'auteur de ce larcin. Immédiatement, le garde partit à la poursuite du voleur qu'il rattrapa entre Mitry et la gare, et qu'il trouva nanti de la couverture.

Perrier fut arrêté, mais refusa de marcher prétendant avoir les pieds nickelés. Il fallut réquisitionner une guimbarde.

Perrier obtient 15 jours de prison pour se reposer.

(J^o de S.-&-M.)

CLAYE

Né en 1853, Debrille n'a jamais beaucoup travaillé. Il a maintes fois subi des condamnations pour vagabondage. En un mot, c'est un contemptif, un acharné admirateur de la nature. Ce n'est pas nous qui le lui reprocherons.

De son véritable métier, il est menuisier. Mais depuis la guerre de 1870-1871, la menuiserie, comme beaucoup d'autres professions, a subi une crise désastreuse. à tel point qu'il est rare d'être embauché en ce métier, tout au moins d'après ce que nous dit l'accusé. De fait, il y a quatre ans au moins qu'il ne s'est vu en présence d'un établi ou d'une varlope. C'est, on

l'avouera, n'avoir pas de chance.

Le 9 septembre, Debrille s'est encore fait prendre en état de vagabondage.

M. le président ne lui fait pas le reproche de ne point travailler à la menuiserie qui va si mal, mais il lui demande pourquoi il ne cherche jamais à s'occuper aux travaux des champs. Il ne demanderait pas mieux, paraît-il, seulement sa deveine le poursuit au point qu'on l'embauche rarement.

Il promet néanmoins de faire son possible pour aller faire les vendanges.

Le tribunal lui inflige quinze jours de prison. Dans quelques jours, lorsqu'il aura subi sa peine, il y a des chances pour que le raisin soit mûr. En somme, puisqu'il a été arrêté le 9 courant, il va être mis immédiatement en liberté et pourra tâcher de trouver une occupation.

(Publicateur)

L'imprimerie du Purgatoire

suite (*)

Je vais vous narrer l'histoire de l'imprimerie de Montligeon.

On sait que les R. P. Bénédictins avaient établi à Ligugé une importante imprimerie, très moderne, dirigée dans le sens artistique avec un goût parfait par le P. Bluté — oh ! un jeune Père, — homme aux idées larges et d'une grande tolérance, avec lequel j'ai eu à plusieurs reprises occasion de causer quand il venait faire un tour rue de Savoie, au siège de la Fédération ; car tout Bénédictin qu'était le P. Bluté, c'était un homme qui était très sympathique aux syndicats et dans son imprimerie de Ligugé il n'y avait que des syndiqués, bien payés au tarif.

Évidemment, je ne partage en aucune façon les idées religieuses du P. Bluté, et je le lui ai assez dit. Cela n'empêchait pas la conversation avec lui d'être des plus plus amicales. Il avait ce rare mérite chez un religieux : il comprenait que l'on pût être un honnête homme sans avoir la foi, tout en se déclarant lui-même un chrétien dans la plus large acception du mot. Comme j'ai toujours eu le respect le plus absolu pour la liberté de conscience, la liberté de penser, j'avais pour les convictions du P. Bluté le même respect qu'il avait lui-même de mes opinions philosophiques, qu'il comprenait... en souhaitant toutefois qu'un jour ou l'autre, je fusse touché par la grâce.

On sait également que les bénédictins ne voulurent pas se soumettre à la loi concernant les congrégations, et qu'ils préférèrent s'expatrier. L'imprimerie resta en panne, et on dit qu'une majeure partie du personnel et du matériel était partie pour Montligeon.

A Montligeon, en effet, raconte la *Revue Bluyesen*, il y a une imprimerie considérable, dirigée par M. le chanoine Buguet, et dont l'origine est très curieuse.

Montligeon, petit village du pays de Mortagne, était naguère très pauvre. On avait fermé les ateliers familiaux d'où sortait jadis une toile renommée, et la terre trop longtemps méconnue et maintenant aride refusait de nourrir les laboureurs. Peu à peu, le village émigrerait vers la ville et le jour paraissait proche où des masures désertes ne seraient plus que les témoins archéologiques d'une commune disparue.

C'est au milieu de cette agonie qu'arriva le nouveau cure. L'abbé Buguet était le fils d'une pauvre maraîchère de Mortagne, élevé par charité jusqu'au sacerdoce, et gardant de

sa jeunesse endolorie une réserve de pitié pour la souffrance universelle. Il s'attrista vite de cette misère.

Laisant sa son église et ses prônes que personne ne venait écouter, le curé vint un jour à Paris quêmander aux grands magasins l'aumône d'un peu de travail. Le Louvre et le Bon Marché lui en fournirent, et Montligeon, assiégé par la misère, le reçut en libérateur. Mais les mains de ses tisserandes étaient trop grosses pour la lingerie trop fine des Parisiennes, — ce qui est plus probable, c'est que ces mains n'étaient pas suffisamment rétribuées. Elles n'y excellèrent pas, et le curé dut chercher autre chose. Il s'adressa à tous les genres de confections, aux vêtements d'hommes, à la cordonnerie, à la ganterie, etc., et chaque fois que son infatigable persévérance touchait au but, un nouveau perfectionnement mécanique anéantissait son effort. La machine allait plus vite que les doigts de ses paysannes — parbleu, des paysannes à qui, après des chemises brodées, on faisait faire des culottes d'hommes, des gants ou des souliers ! Montligeon était décidément voué à la mort par le progrès.

Puisque la machine ennemie était la condition de sa réussite, il jura qu'il dompterait la machine et la contraindrait à rendre à sa paroisse le bien-être qu'elle lui avait pris. Mais comment faire puisqu'en réunissant toutes les ressources du curé et de toutes ses ouailles, on disposait à peine d'un capital de quelques louis ! Heureusement qu'il n'était pas homme d'une seule idée, et que sa pitié n'était pas tout entière de ce monde ! Maintes fois, il avait réfléchi à l'un des mystères de la foi catholique : au purgatoire. Par l'influence rédemptrice des prières et de la messe, quelques âmes se tirent rapidement de l'épreuve, mais les oubliées, celles

qui ne laissent pas d'héritage ou de regrets, sont astreintes jusqu'au bout à cette brûlante expiation, et les nuits du cure, peuplées de canchémars, voyaient non seulement des spectres maigres de fidèles qui imploreraient du pain, mais encore l'ombre ardente des âmes solitaires qui le suppliaient de les sortir de leur étuve, elles qui n'avaient pas en la chance, au tribunal céleste, de se voir appliquer la loi Bérenger.

Un matin, n'y tenant plus, il prit avec lui ses dernières ressources. Il revint à Paris, dans une imprimerie complaisante, et les manches retroussées sur sa soutane entr'ouverte, il se mit crânement à lever la lettre et à s'initier aux mille détails de la justification, de la mise en page et du tirage. Au bout de quelques semaines, il était presque typographe et rentra à Montligeon, convoyant avec lui une vieille presse à bras et quelques caractères usés qu'il avait achetés chez un brocanteur.

Des le lendemain, la presse était installée au presbytère, et le sacristain tournait la manivelle de la presse et tirait le barreau, pendant que le curé composait. Le travail, d'ailleurs, était sans complication — j'te crois — une petite feuille exposant les inconvénients du purgatoire, la détresse des âmes et le moyen rudimentaire de les tirer de leur mauvais cas. Moyennant une minime souscription de cinq centimes par an, on obtenait, par le mérite de la messe, la grâce immédiate des défunts, et par l'effet des indulgences, l'annistie complète de ses propres péchés. Ce n'était vraiment pas cher.

Les plus incrédules souscrivirent, trop heureux d'acquitter à si bon compte la dette des trépassés et l'annuité personnelle d'une assurance contre l'au-delà. L'œuvre expiatoire compte aujourd'hui près de quatorze

millions d'adhérents venus de toutes les parties du monde, et de tous les quartiers du dogme. Les anglicans y voisinent, les catholiques et les luthériens fraternisent, dans une piété commune, avec les gens qui ne croient à rien, sauf à la peur de l'inconnu.

L'abbé Buguet a trouvé dans sa foi naïve une idée géniale. Et Montligeon qui fut, par la faute de l'industrie, un enfer de misère, est devenu, par la grâce du purgatoire, un véritable paradis de prospérité matérielle.

L'Évangile a dit : « Sauvez d'abord votre âme et le reste vous viendra par surcroît. » Il était naturel que pour l'abbé Buguet, qui ne procède pas par unités, mais par myriades, ce surcroît fût une apothéose. Le petit sacristain est remplacé par deux cents ouvriers — ou ouvrières — qui travaillent sans relâche, et la vieille presse à bras est remplacée par vingt puissantes machines. La feuille initiale, ainsi que la revue qui la complète, s'y impriment quotidiennement à des millions d'exemplaires, et les travaux profanes ne dédaignent pas d'apporter l'appoint de leurs bénéfices à l'œuvre de miséricorde posthume.

Tout rajeuni dans la robe blanche de ses maisons neuves, le village perdu d'autrefois est aujourd'hui une petite ville confortable. Elle possède une église qui est une cathédrale, de larges rues inondées de lumière électrique, un bureau de poste, un service des eaux, un service de voitures, des voies de communication vers toutes les localités prochaines, et dominant le tout un superbe édifice qui est à vrai dire, le ministère des trépassés. Et tout cela, bâtiments, lumière, postes, routes, voitures et jusqu'au tramway en construction, a poussé en quelques années sur le budget du Purgatoire.

C'est dans le bâtiment central que

l'abbé Buguet, entouré de huit aumôniers, de quinze interprètes, de vingt secrétaires et d'une foule de comptables et d'employés de toute sorte, procède à ses travaux d'impression et de redemption. C'est là qu'arrivent, chaque jour, quinze cents lettres contenant chacune un mandat ou une demande, et que se fait la scrupuleuse répartition du budget quotidien. Tout ce qui est souscription, total capitalisé des sous universels, repart immédiatement en honoraires des messes, vers les milliers de prêtres qui attendent avec impatience cette majoration de leurs maigres traitements ; tout ce qui est, par contre, offrande volontaire, s'épand en alluvion d'or sur les besoins de la vallée. Le maire est caissier, les conseillers municipaux sont secrétaires ou comptables ; il n'y plus de commune ou de paroisse, mais un vaste phalanstère où l'autocratie paternelle du curé concilie les intérêts des vivants et des morts.

Eh bien, qu'est-ce que vous pensez de l'imprimerie anti purgatoiresque de Montligeon ?

On pourrait croire, au premier abord que cette histoire n'est qu'une fantaisie étiole dans le cerveau d'un plumitif aux abois. Cependant rien n'est plus réel ; ce qui prouve une fois de plus que le vrai peut quelquefois n'être pas vraisemblable.

Eh bien, on dira ce qu'on voudra, que ce repêchage en grand des âmes du purgatoire indique, de la part de ceux qui contribuent à fournir les fonds, une somme de foi peu ordinaire ; ce n'en est pas moins, pour l'abbé Buguet, une œuvre géniale. En effet, n'est-ce pas du génie que de faire sortir tout de rien ? et ce que les gens de Montligeon doivent bénir ce Purgatoire, qui de lingères, culottiers, laboureurs, gantiers, pasteurs, cordonniers, a fait de toute cette po-

pulation, une armée de typos, typotes brocheuses etc., etc.

Ce qu'il y a de mieux que le génie du curé Buguet, c'est la façon dont il a su faire profiter les vivants des gros revenus que lui valaient ses bons de sortie aux âmes du Purgatoire.

La *Revue des Arts Graphiques* et avec elle son directeur, M Paul Bluysen, à qui j'ai fait assavoir par avance que j'allais le piller, se convaincront que je n'ai pris que le juste nécessaire dans leur histoire de l'imprimerie de Montligeon. Or, comme il s'est trouvé que j'ai eu besoin de tout....

Bast, M. Bluysen me pardonnera certainement mon larcin, et pour mon sou annuel à l'œuvre de l'abbé Buguet au cas où M. Bluysen voudrait trainer mon âme, plus tard, le plus tard possible devant le tribunal celeste, je serai certain de voir appliquer à celle-ci par les juges d'en haut la loi de surcis.

C'est égal, pour un abbé qui connaît son affaire, vive l'abbé Buguet, qui, du néant, a su créer l'imprimerie de Montligeon.

V. BRETON.

Librairie - Papeterie - Imprimerie

E. LEMARIÉ

DAMMARTIN (Seine-et-Marne)

Encadrement, noir filets or

pour le certificat d'études

Prix : 2 Francs

M^{me} BERNARD

Chirurgien - Dentiste Diplômée

1, Rue Notre-Dame, 1

(Maison RAVET, au premier Etage)

à Dammartin

se tient à la disposition de sa clientèle le 4^{or} et le 3^e Dimanche de chaque mois de 10 heures à 5 heures.

Directeur-Gérant E. LEMARIE

Dammartin — Imprimerie E. LEMARIE